

Changeons la pêche en Europe

Priorités pour la réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP)

Les zones de pêche européennes étaient autrefois les plus productives du monde. Cependant, 40 ans de PCP ont conduit à l'épuisement des stocks, la dégradation des écosystèmes et à la détérioration des espèces, des habitats et des sites protégés par les lois européennes de protection de l'environnement. La pêche n'est plus durable, elle est de moins en moins rentable et de plus en plus dépendante des subventions publiques. Cela a par conséquent entraîné l'appauvrissement des populations côtières et une dépendance croissante à l'importation de produits de la pêche.

D'après les chiffres de la Commission, en Europe, les flottes de pêche sont bien trop grandes. La plupart des pêcheurs européens travaillent à petite échelle sur des embarcations de moins de 12 m de long. Les politiques européennes actuelles favorisent principalement les flottes de pêche les moins sélectives, et les plus destructrices et consommatrices de carburant, aux dépens des méthodes de pêche plus respectueuses de l'environnement.

La réforme est l'occasion de rétablir l'abondance de nos océans et le bien-être des populations qui en dépendent :

La PCP doit mettre fin à la surpêche, réduire les impacts sur les écosystèmes et reconstruire un secteur européen de la pêche qui soit respectueux de l'environnement, et viable socialement et économiquement. Seule une réforme de ce type garantira aux consommateurs européens du futur, des produits de la pêche variés, pêchés de manière responsable et au niveau local.

La proposition de révision du règlement de base sur la pêche fait partie d'un paquet comprenant des mesures sur la politique de pêche de l'UE au niveau interne et international, sur les règles du marché commun ainsi qu'un nouvel instrument financier.

Pour la première fois dans le domaine de la pêche, le Parlement européen est un co-législateur à part entière. Nous vous demandons, à vous et à vos collègues, votre soutien pour que la nouvelle PCP permette d'avoir des stocks en bonne santé, et contribue à l'objectif fixé par la directive cadre de la stratégie marine du Bon Etat Ecologique des eaux marines dans l'UE. Ce n'est que si les stocks récupèrent, que la PCP pourra assurer le futur de la pêche, des pêcheurs et des consommateurs.

Nos organisations sont présentes à Bruxelles et au niveau national, régional et local dans tous les États membres de l'Union européenne. Ensemble, nous parlons avec le soutien de plusieurs millions de personnes pour lesquels le futur de nos mers est une préoccupation majeure.

Nous soutenons une réforme de la PCP qui :

- permette de récupérer l'abondance de nos océans et de garantir le bien-être des communautés de pêcheurs qui en dépendent,
- mette fin à la surpêche et s'oriente vers des pratiques de pêche respectueuses de l'environnement, dans les eaux européennes comme dans les eaux hors Europe,
- respecte les avis des scientifiques et les limites fixées par l'écosystème,
- applique à la gestion de la pêche l'approche de précaution et l'approche basée sur l'écosystème,
- garantit une utilisation juste et équitable des ressources marines,
- pourra fournir aux consommateurs européens des produits de la pêche variés, pêchés de manière responsable et localement, aujourd'hui et dans le futur.
- utilise des fonds publics dans le cadre d'une solution et non pas comme facteur de surpêche.

Nos propositions d'améliorations dans trois domaines clés sont décrites ci-après.

Contact :

Tatiana Nemcová	BirdLife Europe + 32 (0)2 238 50 93	tatiana.nemcova@birdlife.org
Amelie Malafosse	Oceana +32 (0)476 28 55 54	amalafosse@oceana.org
Cathrine Schirmer	Coalition OCEAN2012 +32 (0)483 666 967	cschirmer@pewtrusts.org
Genevieve Quirk	Greenpeace Section UE +32 (0)479 99 69 22	genevieve.quirk@greenpeace.org
Rita Santos	WWF Bureau Politique Européenne +32 (0)2 761 04 22	rsantos@wwf.eu



3 priorités pour une nouvelle politique de pêche dans l'UE

1) **Bien définir l'objectif : pas de pêche sans des océans en bonne santé** : Avoir des océans en bonne santé et des stocks de poissons productifs est une condition pour le bien-être du secteur de la pêche. Les décisions qui sont basées sur une vision à court terme permettent d'atténuer les effets économiques et sociaux de la diminution des opportunités de pêche, mais elles compromettent la durabilité à long terme des stocks de poisson et mettent en danger la survie du secteur.

Nous demandons aux Membres du Parlement européen de :

- maintenir l'objectif de récupération des stocks au-dessus des niveaux permettant de produire le rendement maximum durable (MSY) comme condition préalable à un accès durable et équitable aux opportunités de pêche,
- s'assurer que la nouvelle PCP régleme la pêche afin que les impacts sur l'environnement soient maintenus à des niveaux compatibles avec l'objectif du Bon Etat Ecologique, dans le cadre de la directive cadre de la stratégie marine, et de l'état de conservation favorable des espèces et des habitats et Natura 2000 dans le cadre des directives Oiseaux et Habitats.

2) **Assurer la gestion des pêcheries sur le long terme et l'application de l'approche basée sur l'écosystème, en accord avec la science** : La réforme de 2002 a engagé l'UE dans une approche basée sur l'écosystème pour la gestion des pêcheries mais sa mise en application a été laborieuse, incohérente et non proactive. La nouvelle PCP doit rendre la gestion des pêcheries basée sur l'écosystème entièrement opérationnelle dans toutes les régions et suivant un programme et des délais précis. De même que dans la législation des États-Unis, les limites des prises dans l'Union européenne ne doivent pas être fixées au-dessus des niveaux recommandés par les scientifiques.

Nous demandons aux Membres du Parlement européen de :

- prévoir des délais précis pour la rédaction et l'adoption de plans pluriannuels basés sur l'écosystème et cohérents avec les exigences de la directive cadre de la stratégie marine afin de coordonner la gestion au niveau régional,
- inclure des dispositions pour s'assurer que les limites imposées à la pêche ne dépassent pas les chiffres recommandés par les scientifiques, afin de restaurer ou maintenir les populations des espèces pêchées au-dessus des niveaux permettant de produire le rendement durable maximum (MSY) avant 2015,
- élargir les dispositions sur l'interdiction des rejets de façon à inclure des mesures réduisant les prises accessoires d'espèces non ciblées y compris les poissons, les oiseaux, les tortues, etc.,
- Maintenir l'obligation, pour toutes les navires de pêche de l'UE, de se conformer aux mêmes normes légalement contraignantes, quel que soit le lieu de pêche.

Nous estimons que les décisions relatives aux opérations et à la gestion devraient être prises par les institutions et les parties prenantes, au niveau régional, national et local. Ces décisions doivent être cohérentes avec les objectifs et les calendriers globaux de la PCP ainsi qu'avec les plans pluriannuels qui doivent inclure des objectifs de mortalité de pêche, des règles de contrôle des prises, des limites des prises accessoires et toutes les autres questions relative à la gestion.

3) **Prioriser l'accès aux pêcheries en fonction des limites de la ressource** : On estime que la taille et la capacité de la flotte de l'UE sont 2 à 3 fois supérieures au niveau durable. Cette surcapacité entraîne la surpêche, rendant la flotte non viable économiquement. Sans des mesures légalement contraignantes pour ajuster la flotte aux ressources disponibles, la réforme n'a pas de sens.

Nous demandons également aux membres du Parlement européen de :

- renforcer les dispositions concernant la gestion de la capacité de la flotte afin de garantir une réduction obligatoire de la surcapacité et une restructuration des flottes pour les adapter aux opportunités de pêche disponibles,
- rejeter l'aspect obligatoire des Concessions transférables de pêche. Il devrait y avoir faculté de choisir parmi une série les outils mieux adaptés pour attribuer l'accès aux opportunités de pêche,
- garantir que l'attribution de l'accès aux ressources de pêche aux professionnels est entendue comme étant un système de privilèges comportant des obligations claires. Le concept de privilège de pêche doit définir le poisson comme étant une ressource publique et être par conséquent attribué temporairement. Un système de garantie doit permettre une annulation de l'accès en temps utile si nécessaire, sur la base de critères biologiques, sociaux, économiques ou de respect des règles.
- mettre en place des critères visant à répartir les accès aux ressources halieutiques. Ces critères de durabilité doivent favoriser les embarcations ayant un impact réduit sur l'environnement marin, respectant la loi, et contribuant au bien-être des populations côtières locales. Ces critères doivent être appliqués dans le cadre d'une gestion sur le long terme, adaptée aux objectifs généraux.

